

# TRAVAIL ET HANDICAP

Dossier spécial n°1 - Janvier 2014

**Vous retrouvez chaque mois les informations de l'association dans la Newsletter...**

Mais certains sujets nécessitent parfois un traitement un peu plus long.

Nous avons choisi de vous les présenter chaque trimestre dans un dossier spécial en espérant que vous apprécierez ce nouveau format .

*Nathalie Montémont  
Commission Communication  
FFMAS Isère*



*La force d'un réseau... la dynamique d'une Profession !*

## COMMENT CHANGER SA FAÇON DE VOIR L'AUTRE

**La semaine pour l'emploi des personnes handicapées a eu lieu du 18 au 24 novembre 2013. l'événement a été formidablement relayé...du moins sur la toile, et l'édition 2013 a rencontré un succès sans précédent.**

Que met-on dans le mot « Handicap » ?

Les handicaps physiques :

- Déficiences sensorielles (auditives, visuelles.) 4%
- Déficiences motrices (paraplégies, lombalgies, hernies discales, rhumatismes, arthroses, obésités)...16%
- Maladies invalidantes (cancers, scléroses en plaque, TMS, allergies, asthmes, diabète)... 45%



Seulement 3% des personnes en situation de handicap physique sont en fauteuil roulant.

Les handicaps psychiques et mentaux :

- Les déficiences psychiques (TOC, phobies, dépression, stress)...20%
- Les déficiences intellectuelles (QI<69, difficultés de réflexion, de conception, de mémorisation et d'évaluation des informations)...15%

85% des personnes reconnues porteuses de handicap le sont devenues au cours de leur vie....

**CELA LEUR EST ARRIVE, CELA PEUT NOUS ARRIVER !**

# Reconnaissance du handicap : Chronologie



**1898** : Les premières lois sur les accidents du travail voient le jour. Elles rendent les employeurs responsables des accidents du travail et mettent à leur charge une assurance permettant le versement d'une indemnisation

**1909** : Le ministère de l'Instruction Publique crée des classes de perfectionnement pour les enfants qualifiés d'« anormaux d'école ».

**1916** : Des lois pour les mutilés de guerre sont instaurées et stipulent que des emplois doivent leur être réservés à leur retour du front

**1921** : Création de la Fédération des Mutilés du Travail.

**1933** : La Loterie nationale française voit le jour par décret afin de venir en aide aux invalides de guerre, aux anciens combattants et aux victimes de calamités agricoles

**1945** : La Sécurité sociale est créée pour assurer l'ensemble des salariés contre les conséquences de maladies et d'accidents non liés au travail mais les privant de leurs «capacités de gains

**1946** : Préambule de la Constitution de la République française: « Tout être humain qui, en raison de son âge, de son

état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence"

**1957** : Le terme de « travailleur handicapé » apparaît pour la première fois dans la loi sur le reclassement professionnel qui instaure également des priorités d'emploi

**1975** : Texte de référence créant la politique publique sur le handicap, la loi du 30 juin 1975 définit 3 droits fondamentaux pour les personnes handicapées : le droit au travail, le droit à une garantie minimum de ressource et le droit à l'intégration scolaire et sociale.

**1987** : La loi en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés oblige les entreprises de plus de 20 salariés à un taux d'emploi de 6%. Elle permet la création de l'AGEFIPH

**2005** : La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées apporte une définition légale du handicap.

**2013** : Aujourd'hui 400 000 personnes handicapées travaillent en France. Pourtant, à 22 %, le taux de chômage des personnes handicapées est plus de deux fois supérieur à la moyenne française

# Handicap et Travail

*La dernière étude publiée par la Dares sur [l'accès à l'emploi des personnes handicapées en 2011](#) dévoile que 21% d'entre eux étaient au chômage soit plus du double par rapport à la moyenne nationale qui était de 9% la même année. Plus âgés, peu diplômés et moins qualifiés, les travailleurs handicapés sont souvent confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle. Même si de nombreuses entreprises sont aujourd'hui engagées en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, des efforts restent encore à fournir.*

En 2011, seuls 44% des personnes dont le handicap est reconnu, exercent une activité professionnelle contre 71% de l'ensemble de la population. Ecart encore plus marqué chez les personnes âgées de 40 à 49 ans parmi lesquelles 57% sont en activité contre 90% de la population totale du même âge. Ce qui signifie qu'avec l'âge, les personnes handicapées sont de plus en plus confrontées aux difficultés de trouver un emploi. Même chose pour les personnes dont le handicap s'avère

important : le taux de chômage est généralement plus élevé et très souvent de longue durée. En effet, 65% d'entre-elles déclarent être sans emploi depuis au moins un an contre 40% pour l'ensemble de la population au chômage. L'accès à l'emploi leur semble donc plutôt difficile alors que la reconnaissance du handicap est censée leur ouvrir le droit à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés ([OETH](#)).

## Une population souvent moins diplômée

Parmi les personnes handicapées reconnues par la [CDAPH](#) (Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), nombreuses sont celles qui rencontrent des difficultés à s'intégrer dans le monde du travail. Avec un parcours scolaire parfois chaotique, souvent lié à des problèmes de santé pendant l'enfance, ils ont finalement un niveau inférieur à la moyenne. Un peu plus de la moitié d'entre eux n'ont en effet aucun diplôme ou juste le BEPC et seulement 7% sont

diplômés de l'enseignement supérieur. Pour un tiers, les difficultés rencontrées ont même entraîné une interruption définitive de leur scolarité. Le manque de diplôme s'explique aussi par les postes à risques souvent occupés par des personnes peu ou pas diplômés. Confrontées aux accidents de travail ou aux interruptions d'activité, beaucoup se retrouvent au final en situation de handicap.

## Seulement 3% au poste de cadres

Le manque de scolarité a évidemment un impact sur l'évolution professionnelle et sur l'employabilité des personnes handicapées. L'étude de la Dares révèle en effet qu'en 2011, l'accès aux postes qualifiés était plus difficile pour ces personnes que pour le reste de la population. Huit travailleurs sur dix n'étaient qu'ouvriers ou employés et seulement 3% occupaient un poste de

cadres en 2011. Cette situation s'explique par un niveau de qualification souvent trop faible mais aussi par un manque d'engagement de la part des entreprises. Pourtant, le dernier rapport publié par [l'Agefiph](#) semblait souligner une prise de conscience des employeurs en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

# Si le handicap génère naturellement des différences, il ne doit pas générer l'indifférence.

*Par Vincent Tambuzzo, Chargé de Mission Diversité JR, Responsable de l'alternance, Département des Ressources Humaines chez Caterpillar France.*

A cet effet la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap a incité les entreprises à la négociation sur le sujet de l'emploi de la formation et des conditions de travail.

Le législateur a donc défini des règles afin de favoriser l'intégration au sein des entreprises des personnes en situation de handicap.

Notre entreprise a, en 2007, décidé de s'orienter vers un accord d'entreprise permettant de :

- Favoriser** le recrutement de demandeurs d'emploi en situation de handicap
- D'engager** des actions facilitant le maintien dans l'emploi des salariés déjà en poste
- D'informer** et sensibiliser les collaborateurs sur les différents types de handicap
- Développer** les contrats de sous-traitance avec les ESAT
- Agir** dans le domaine de la formation pour les personnes en situation de handicap

L'objectif étant de pouvoir atteindre le taux d'emploi de 6 %, voire de le dépasser en 2015. L'entreprise vient de signer avec les partenaires sociaux son troisième accord qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une période couvrant 2014-2015-2016.

L'implication de tous les acteurs de l'entreprise a permis de mettre en œuvre un certain nombre d'actions qui ont permis de passer d'un taux d'emploi de 1.8 % en 2007 à 5.44 % au 31 décembre 2012.

Nous avons avec l'aide d'un cabinet d'ergonomie spécialisé dans le handicap réalisé plusieurs audits qui ont permis la (les):

**Mise en conformité** des 3 sites de la société dans le cadre de l'accessibilité

**Etudes ergonomiques** qui ont abouties à des investissements afin de permettre le maintien au poste de travail

**Etude ergonomique des lignes de fabrication** de nos machines qui dans le cadre de modification prévues dans le cadre d'un investissement non négligeable, a permis de prendre en compte la dimension du handicap pour la création des nouveaux postes de travail

Nous avons énormément communiqué auprès de nos salariés pour démystifier le handicap par le biais de campagne d'affichage de quizz et d'un livret intitulé « apprendre à vivre ensemble », le tout accompagné de dessins humoristiques réalisés par un dessinateur de talent de la région grenobloise.

Nous avons intégré dans toutes nos campagnes de recrutement d'alternant des personnes en situation de handicap afin de leur permettre de se former dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Nous travaillons également avec les partenaires institutionnels au recrutement de personne en situation de handicap pour les recrutements sur les postes ouverts dans nos différents services.

Pour la sous-traitance, nous avons créé au sein même de nos ateliers une zone de travail pour du personnel d'un

ESAT de l'agglomération grenobloise ce qui permet à 7 personnes en situation de handicap de s'intégrer en « milieu ordinaire ».

Les périodes les plus difficiles sont les moments d'échecs. Quel que soit le type d'échec c'est toujours frustrant de ne pas arriver au bout des engagements pris conjointement avec la personne en situation de handicap, en effet le handicap pour plus de 80 % des personnes intervient au cours de la vie et pour certains il est difficile de faire le deuil de la situation antérieure.

*Mais le moment le plus heureux et que j'apprécie le plus c'est d'avoir mis en œuvre un cursus de*

*formation, assembleur-monteur, pour de personnes atteintes de déficiences auditives profondes au sein de nos ateliers de fabrication. En effet 4 personnes ont suivi le cursus qui a duré 7 mois (1 an de préparation pour faire aboutir le projet), les 4 ont réussi le CQPM (diplôme qualifiant de la métallurgie) et 3 ont pu proposer un emploi au sein de notre entreprise.*

Notre accord « HANDIFÉRENCE » et son slogan « Chacun ses différences, chacun ses compétences » a joué son rôle (et il continue à le faire) pour l'intégration de personnes en situation de handicap.



Photo de notre participation (V. TAMBUZZO chargé de mission diversité et J. DE PALMA Chargé de recrutement) à un forum de recrutement dédié aux personnes en situation de handicap.

**CATERPILLAR®**  
**Caterpillar France**

40 Avenue Léon Blum  
38100 Grenoble  
Tel: 04 76 23 70 00  
<http://france.cat.com/>



#### **HANDIFFÉRENCE**

Chacun ses différences,  
Chacun ses compétences.  
Au travail, ce qui compte, ce sont les  
compétences.

*La loi du 11 février 2005 a été votée pour instaurer l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées.*

*En mettant en œuvre son plan Handifférence, Caterpillar France s'engage à atteindre le seuil fixé par la loi de 6 % de travailleurs en situation de handicap dans ses effectifs, et à agir pour leur meilleure intégration.*



# EAGP, l'entreprise adaptée voironnaise.



Patrice Haldas, Gilles Cochet et l'un de leurs salariés, tentateurs !  
(© J.-M. Blache)

71 rue du Vallon  
ZA Le Parvis  
38500 Voiron

[www.eag-patisserie.fr](http://www.eag-patisserie.fr)

Tel : 04.76.35.14.09

En lançant EAG Pâtisserie en avril dernier, à Voiron, Gilles Cochet et Patrice Haldas ont réussi le double défi d'associer les statuts de SCOP et d'entreprise adaptée : Une première en France dans le secteur de la pâtisserie.

Fonder une entreprise à forte dimension sociale à destination de travailleurs handicapés ? Tel était le projet de Gilles Cochet et Patrice Haldas qui se sont rencontrés pendant une formation de dirigeants de l'économie solidaire. "Nous avons souhaité créer une entreprise adaptée après avoir visité plusieurs Ésat<sup>2</sup> fabricants de pâtisserie. Puis nous avons choisi le statut de SCOP afin que nos salariés participent aux décisions, se sentent bien dans leur entreprise et gagnent en autonomie et en confiance", détaillent les fondateurs d'EAG Pâtisserie. Leur parcours est complémentaire : si Gilles Cochet, pâtissier pendant 27 ans, a encadré des ateliers de pâtisserie en ESAT, Patrice Haldas, comptable, dirigeait précédemment un service éducatif d'un ESAT en région.

## Et ça marche !

Depuis son démarrage avec trois salariés, EAG Pâtisserie propose des produits de qualité "fait maison", utilisant des produits locaux avec des méthodes de fabrication artisanales. Installée dans un bâtiment de 230 m<sup>2</sup>, dont un laboratoire de 100 m<sup>2</sup>, dans la zone du Parvis à Voiron, l'entreprise engrange déjà les commandes de la clientèle à laquelle elle s'adresse : entreprises, collectivités et associations, mais également particuliers, avec livraisons dans un rayon de 30 km autour de Voiron.

*A. Zylberberg (Présences – Décembre 2013)*

1- L'entreprise adaptée (auparavant atelier protégé) est une entreprise à part entière, employant au moins 80 % de travailleurs handicapés avec statut de salariés en CDD ou CDI.  
2- Établissements et services d'aide par le travail (autrefois CAT, centres d'aide par le travail), centre médico-social qui fait travailler des personnes handicapées avec un soutien médical, social et éducatif.

**EAGPâtisserie a reçu dernièrement le 2ème prix de la création d'entreprise des Rotary Clubs de Grenoble.**

*Ils sont très fiers d'avoir été sélectionnés parmi la cinquantaine de jeunes entreprises de moins d'un an qui ont candidaté. Cerise sur le gâteau...ils ont également reçu le **prix spécial du jury** qui reconnaît dans la création d'EAGPâtisserie une action positive en matière d'emploi.*

Une reconnaissance très encourageante pour la suite ![http://www.eag-patisserie.fr/](http://www.eag-patisserie.fr)

# GROUPEMENT D'EMPLOYEURS TRAVAILLEURS HANDICAPÉS au service d'entreprises citoyennes

Fondé en 2008, le premier groupement d'employeurs de France destiné aux travailleurs handicapés, mutualise les besoins de compétences des entreprises iséroises pour assurer un emploi durable à ses salariés.

## Les jeunes, le handicap et l'entreprise

Marie-Pierre Nimsgern, directrice du GETH, précise : "Nous sommes légalement l'employeur de 28 personnes en situation de handicap qui sont en mission chez nos adhérents. Mais à la différence d'une société de portage, nous assurons un suivi de nos salariés au sein de nos entreprises adhérentes tout au long de leurs missions. Intégration, aménagement des postes de travail, formation, rien n'est laissé au hasard" ; et les trois permanentes du GETH se doivent d'assurer au quotidien le lien entre leurs partenaires, leurs salariés et les entreprises adhérentes.

"En 2013 nous avons lancé un projet pour les jeunes en situation de handicap, explique Christine Maillard-Althuser, responsable du programme. Soutenue par la Fondation de France, notre association a pour objectif d'accompagner au moins 20 jeunes sur 3 ans dans leur démarche de professionnalisation et d'intégration dans l'entreprise". Et la tâche est passionnante ! Car ces jeunes sont souvent d'une grande maturité, mais peu conscients de leur potentiel. Le GETH est alors une passerelle pour eux vers l'emploi durable, et une occasion pour les entreprises de s'ouvrir à d'autres profils.

## Victorien Donier (23 ans) et EAG Pâtisserie

Fondée en avril 2013, EAG Pâtisserie s'est tournée vers le GETH lorsque l'équipe a eu besoin d'un commercial. Victorien Donier a été embauché par le GETH en contrat de professionnalisation au mois de septembre dernier pour effectuer cette mission. "Et nous ne le regrettons pas, affirme Patrice Haldas, cogérant d'EAG



Victorien Donier - EAG Pâtisserie et l'équipe du GETH.

Pâtisserie. Victorien a immédiatement été opérationnel. Il nous a décroché de beaux marchés et il est parti pour mettre en place un intéressant projet." Ancien boulanger actuellement en 1<sup>re</sup> année de BTS NRC (négociation et relation client), Victorien a constaté qu'entre snacks et fast food, les étudiants de son école n'avaient guère de choix pour se restaurer. "Chez EAG Pâtisserie, nous proposons des petits plats salés et sucrés de fabrication artisanale et confectionnés avec des produits locaux. J'ai donc proposé un partenariat entre mon entreprise et mon école. Nous leur fournissons de la nourriture de qualité à des prix cohérents".

## Mélissa Kebir (25 ans) et Carrefour-Provencia

À Voiron, l'enseigne Carrefour est exploitée par le groupe Provencia. Cette année, le

siège annécien a mis en place un accord concernant le recrutement de personnel handicapé. Alain Galliot, directeur du Carrefour-Provencia de Voiron, précise : "Nous n'étions pas très bons dans le domaine. Mais à la suite d'une réunion organisée par le siège sur le site, et après avoir lu un article consacré au GETH, nous avons décidé de franchir le pas et contacté Marie-Pierre Nimsgern. Celle-ci s'est aussitôt mise à la recherche du profil correspondant au poste d'agent administratif, et voilà comment Mélissa Kebir est arrivée dans notre service." "En amont, j'ai organisé une réunion avec mon équipe ; tout le monde a adhéré au projet", indique Nadine Champon, responsable administratif. Mélissa souligne : "Mon poste ne correspond pas totalement au BTS que je suis en train de passer. Mais avec le suivi de mes profs et du GETH, j'atteins mes objectifs... Et puis ici, tout le monde est à l'écoute. C'est sympa".



Mélissa Kebir et Carrefour-Provencia.



[www.geth38.fr](http://www.geth38.fr)

4, rue Léon-Béridot - 38500 Voiron

Tél. : 04 76 07 00 65 - [geth38@geth.fr](mailto:geth38@geth.fr)



*La force d'un réseau... la dynamique d'une Profession !*

## Nous contacter

**FFMAS Isère**

Patrick Hôtel Interhôtel

116 cours de la Libération

38100 Grenoble

Email : [contact@ffmasisere.com](mailto:contact@ffmasisere.com)

Site : [www.ffmasisere.com](http://www.ffmasisere.com)

## EXPRIMEZ-VOUS !

*Donnez votre avis sur ce nouveau format en cliquant [ici](#)*

*Ces dossiers spéciaux sont aussi être votre « tribune » si vous voulez, vous aussi, présenter un sujet qui vous tient à cœur.*

*Nathalie Chapuis, adhérente, traitera courant avril de la recherche d'emploi.*

*Contactez-nous pour de plus amples informations.*